COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BASSIN AUTERIVAIN
Haut-Garonnais

LISTE DES **DELIBERATIONS**
Conseil Communautaire du 18 février 2025

<u>Délibération n° 2025-06</u> : Création d'une plateforme de broyage des déchets verts
A l'unanimité (41 voix POUR), le conseil communautaire
APPROUVE le projet de création d'une plateforme de broyage des déchets verts à Auterive tel que présenté,
APPROUVE le plan de financement prévisionnel de ce projet tel que présenté,
DECIDE d'inscrire les crédits au budget prévisionnel 2025,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce projet,
CHARGE Monsieur le Président de porter ce projet à la connaissance de la Préfecture de la Haute-Garonne et de solliciter une aide financière au Conseil Départemental et à l'Etat.

<u>Délibération n° 2025-07</u> : Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchèterie à Auterive : Proposition d'avenant n°2
A l'unanimité (41 voix POUR), le conseil communautaire
AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 de rémunération du maître d'œuvre pour les travaux de reconstruction de la déchèterie d'Auterive et la construction d'une plateforme de déchets verts sur la base des éléments exposés.

<u>Délibération n° 2025-08</u> : Contrat-type avec l'éco-organisme Citeo pour la collecte sélective pour la période 2025-2029
A l'unanimité (41 voix POUR), le conseil communautaire
APPROUVE la signature du « Contrat-type pour la Collecte sélective » avec l'éco-organisme Citeo pour la période 2025-2029,
AUTORISE Monsieur le Président à signer, par voie dématérialisée, le « Contrat-type pour la Collecte sélective » proposé.

<u>Délibération n° 2025-09</u> : Plan de lutte contre les déchets abandonnés (PLDA) - Convention de groupement avec les communes membres et convention avec Citéo pour le soutien financier
A l'unanimité (41 voix POUR), le conseil communautaire
APPROUVE la mise en place d'un plan de lutte contre les déchets abandonnés sur le territoire du bassin auterivain,
APPROUVE la convention de groupement à signer avec les communes pour la mise en œuvre de ce plan proposée en annexe,
AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention de groupement,
DEMANDE aux communes membres de délibérer pour approuver la convention de groupement proposée et autoriser Madame ou Monsieur le Maire à la signer,
APPROUVE la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus à signer avec Citéo,
PRECISE que la CCBA est désignée responsable du groupement et percevra la totalité des soutiens financiers de Citéo,
AUTORISE Monsieur le Président, en tant que représentant du groupement, à signer la convention de lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citéo ainsi que tout document afférent.